

# Revenus 2011 des vétérinaires libéraux : une médiane de plus en plus inférieure à la moyenne

François COUROUBLE  
Pierre SANS  
Laurent JESSENNE  
*Valovet\**

## >> Exercice

S'appuyant sur les données collectées par les organismes sociaux, le groupe de travail Valovet\* a analysé les revenus des vétérinaires libéraux de 2011. Le revenu médian est inférieur au revenu moyen et l'écart se creuse tous les ans. Un prochain article analysera l'évolution des revenus entre 2009 et 2011 pour la même cohorte de vétérinaires, avec un zoom sur la forme de société.

L'analyse des revenus 2011 porte sur une population de 9 573 sur 10 420 vétérinaires inscrits à la Caisse autonome de retraite et de prévoyance des vétérinaires libéraux (CARPV) au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Il y avait 2 952 femmes (30,80%) ayant un âge moyen de 41,8 ans et 6 621 hommes (69,20%) ayant



La think tank pour la valorisation du vétérinaire et de ses actes  
SNVEL CSGV CARPV AFVAD AVEF SNTV VETOS-ENTRAIDE ENV

un âge moyen de 47,9 ans.

Le revenu médian est inférieur au revenu moyen, de 8,9 % chez les hommes et de 11,4 % chez les femmes. Cet écart augmente tous les ans (7,5 % chez les femmes et 10,3 % chez les hommes en 2010, voir tableau n° 1).

Plus de la moitié des vétérinaires – ce nombre est d'année en année de plus en plus important – a des revenus inférieurs à la moyenne. Est-ce dû à un accroissement du nombre de vétérinaires libéraux ayant choisi d'avoir un temps de travail inférieur ? Est-ce dû à une baisse de revenus subie ? Il n'est pas si simple de conclure...

## Moins de cinq ans pour atteindre un plafond de revenus

L'évolution du revenu moyen ou médian par classes d'âge est assez caractéristique des professionnels libéraux (voir tableaux n° 2 et 3).

L'âge moyen d'installation étant de 31 ans, il faut moins de cinq ans pour atteindre un plafond de revenus qui resteront ensuite quasi constants jusqu'à l'âge de 55 ans.





Pour les moins de 35 ans, l'acquisition de son outil de travail les cinq à sept premières années d'activité explique une moyenne des revenus inférieure.

A partir de 55 ans (ou avant), la baisse progressive d'activité associée à l'utilisation d'outils de défiscalisation (retraite type

Madelin) explique la baisse progressive des revenus, jusque l'âge moyen de la retraite, qui avoisine toujours les 64 ans révolus.

### Nord rural versus sud canin ?

Les revenus 2011 apportent les mêmes enseignements que ceux des années précédentes (voir tableau n° 4).

Quatre régions dépassent 80 000 € de moyenne : Lorraine, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne et Pays-de-la-Loire. Il s'agit de régions à prédominance rurale situées dans la moitié nord de la France.

### Cotisations Madelin : en moyenne 4 425 € pour 82 % des vétérinaires

L'analyse des cotisations Madelin a été menée sur les 7 822 vétérinaires concernés.

Le montant moyen des Madelin (4 425 €) a en effet été calculé sur la base de ces 82 % de vétérinaires qui déclarent ces cotisations sociales facultatives (-3,3 % par rapport à 2010 mais + 3,7 % par rapport à 2009).

Le pourcentage de vétérinaires

concernés et le montant en euros augmentent régulièrement avec l'âge et les revenus (voir tableaux n° 5 et 6).

En effet, si une partie de ces cotisations concerne la prévoyance pour couvrir des risques dès l'installation (indemnités journalières, complémentaire maladie, complément de rente



Tableau n° 1 : Revenus moyens et médians en fonction du sexe

	Moyenne 2011	Médiane 2011	Ecart médiane/moyenne 2011	Ecart médiane/moyenne en 2010
Hommes	77441	70518	8.9%	7.5%
Femmes	48349	42846	11.4%	10.3%
Total	68470	60805	11.2%	10.3%

Source Valovet, d'après les données de la CARPV

Tableau n° 2 : Revenus par classe d'âge

Age	Effectif	Moyenne	Médiane
Moins de 30 ans	299	36 893	28 194
De 30 à 39 ans	2535	61 762	54 349
De 40 à 49 ans	3264	72 978	64 507
De 50 à 59 ans	2738	73 354	65 817
De 60 à 69 ans	716	67 282	58 846
70 ans et plus	21	30 945	18 323

Source Valovet, d'après les données de la CARPV

## >> GROS PLAN

# Méthodologie Valovet

Les chiffres issus des déclarations sociales des vétérinaires libéraux correspondent à la base des cotisations pour la retraite de base des libéraux (RBL) et non les revenus imposables, soit :

- pour les BNC/BIC des SCP, individuels, SNC : le bénéfice + les cotisations facultatives Madelin ;

- pour les SEL : les rémunérations de gérance après abattement de 10 % pour frais professionnels + les cotisations facultatives Madelin + la partie des dividendes qui excède 10 % du capital social.

Sont pris en compte dans cette étude les vétérinaires pour lesquels nous avons les chiffres réels de l'année 2011 :

- les revenus des vétérinaires toujours inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et qui avaient des revenus connus en 2011 ;

- en excluant les vétérinaires qui ont été immatriculés en 2012 ;

- en excluant les revenus déficitaires (environ 200 par an) ;

- en excluant les revenus forfaitaires faute de déclaration.

Les chiffres bruts ne doivent donc pas être pris en valeur absolue mais en tendance pour apprécier la richesse de la profession. C'est pourquoi, entre autres, les moyennes communiquées isolément par les diverses associations de gestion agréée doivent être prises avec un recul certain (moyennes : 71 742 € pour l'Unasa ; 77 500 €

pour les Arapl ; de 55 K€ pour les canins seuls à 92 K€ pour les ruraux en société à l'Agaps).

**F.C., P.S., L.J.**

### >> Encore plus d'infos !

La Dépêche Vétérinaire n° 981 (revenus 2006), 1048 (revenus 2007), 1095 (revenus 2008), 1131 (revenus 2009), 1173 (revenus 2010).



d'invalidité...), la part la plus importante concerne des cotisations en vue de la retraite mises en place la plupart du temps dans la deuxième moitié de la vie professionnelle du vétérinaire, en particulier dans un but de défiscalisation.

**Revenus selon la situation juridique et le traitement fiscal**

Le tableau n° 7 donne des chiffres en fonction de la situation juridique du vétérinaire et du traitement fiscal des revenus.

Ont été retenues les trois catégories qui représentent plus de

90 % des vétérinaires.

Si les revenus des SEL apparaissent plus faibles, il ne faut pas oublier que la base des cotisations sociales est diminuée de 10 %, qu'une grande partie d'entre elles ont encore moins de sept ans d'existence et sont en phase de remboursement d'un « rachat de clientèle », qu'une partie des bénéficiaires issus de l'activité peut être « mise en réserve » et qu'une autre partie peut être versée sous forme de dividendes (voir article dans un prochain numéro).

**Conclusion**

Ces données confirment que les facteurs influençant les revenus des vétérinaires ont bien été identifiés par le groupe

Valovet dès 2008, date des premières études globales, et sont toujours les mêmes.

Si plusieurs facteurs ne dépendent pas du vétérinaire, le lieu d'exercice en fonction de l'activité est un choix qui reste déterminant pour le niveau de revenus.

Nous verrons dans un prochain article que le revenu moyen 2011 a retrouvé et même dépassé le revenu de 2009... ■

\* Valovet est un groupe de réflexion sur la valorisation du vétérinaire et de ses actes, sur le plan individuel et collectif (l'ensemble de la profession), au niveau quantitatif (économique) et qualitatif (humain), à court (revenus

et long termes (patrimonialisation, retraite). Depuis début 2006, le SNVEL a souhaité pour cela réunir plusieurs organisations socioprofessionnelles vétérinaires : SNVEL, CSOV, CARPV, Afvac, Avef, SNGTV, Vétos-Entraide et les ENV. Pour contacter Valovet : valovet-contact@snvel.fr.

**Tableau n° 5 : Cotisations Madelin en fonction de l'âge**

Moins de 30 ans	1 107
De 30 à 39 ans	2 865
De 40 à 49 ans	4 684
De 50 à 59 ans	5 542
De 60 à 69 ans	5 256
70 ans et plus	2 242

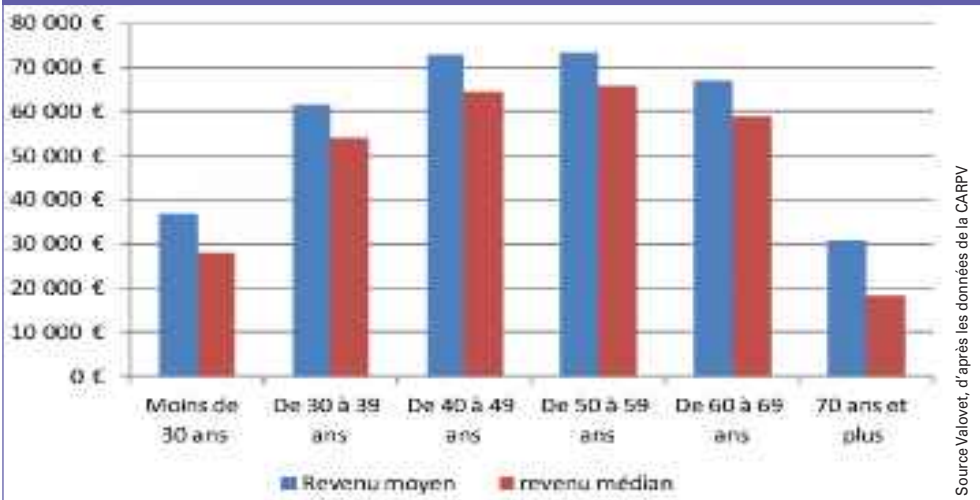
Source Valovet, d'après les données de la CARPV

**Tableau n° 4 : Revenus 2011 par régions**

Région	Moyenne	Médiane
Lorraine	86 802	71 489
Basse-Normandie	83 914	84 257
Champagne-Ardenne	81 842	80 215
Franche-Comté	81 797	72 717
Pays-de-la-Loire	78 515	66 817
Bourgogne	77 309	77 005
Nord-Pas-de-Calais	77 297	67 060
Bretagne	77 285	69 653
Picardie	77 006	68 143
Auvergne	76 011	69 288
Poitou-Charentes	75 332	71 781
Centre	73 889	68 199
Haute-Normandie	72 497	67 206
Alsace	72 283	63 398
Limousin	70 312	63 589
Midi-Pyrénées	64 235	54 577
Ile-de-France	64 141	55 575
Aquitaine	59 030	55 551
Rhône-Alpes	57 770	52 131
Languedoc-Roussillon	56 726	48 510
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	55 592	49 454
DOM-TOM	51 346	48 270
Corse	44 411	43 843

Source Valovet, d'après les données de la CARPV

Tableau n° 3 : Evolution des revenus médians et moyens en fonction de l'âge



Source Valovet, d'après les données de la CARPV

Tableau n° 6 : Cotisations Madelin en fonction des revenus

Classe revenus en KF	Nombre	% dans la classe	Montant moyen
]0-20[	542	58,40%	1 568
]20-40[	1348	74,95%	2 481
]40-60[	1642	82,50%	3 285
]60-80[	1499	87,35%	4 258
]80-100[	1104	87,10%	5 087
]100-120[	721	89,20%	6 149
]120-140[	438	91,80%	7 228
]140-160[	329	93,10%	8 710
≥ 160	299	88,20%	11 745

Source Valovet, d'après les données de la CARPV

Tableau n° 7 : Revenus et statut juridico-fiscal

	Moyenne	Médiane
Individuel déclaration contrôlée (BNC)	66 275	58 818
SEL ou SCP (IS)	63 011	54 938
SCP ou SEL (IR)	78 109	70 532

Source Valovet, d'après les données de la CARPV

Répartition géographique des revenus 2011



Source Valovet, d'après les données de la CARPV

enbref

**Promus inspecteur général de la SPV**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet, sont promus au grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire par décret publié le 12 juin les inspecteurs en chef de la santé publique vétérinaire suivants : Stéphane Buron,

Philippe Hercouet, Eric Mallet, Claudine Lebon, Loïc Evain, Alain Guibé, Gabrielle Fournier, Thierry De Ruyter, Joëlle Féliot, Olivier Lapôtre, Dominique Martinez, Christian Jardin, Pascale Cazin, François Colas, Patrick Giraud, Francis Geiger, Laurent Bonneau, Anne-Elizabeth Agrech et Marylène Nau.